

Règlement Les Courses du Canada 2023



Article 1 : Présentation

Le club ACA Beauvais représenté par son président est l'organisateur de l'événement "Courses du Canada", 1ère édition qui aura lieu le **Dimanche 30 avril 2023**.

Les courses du Canada sont composées d' :

- une épreuve nommée "**Le Challenge**" basée sur le principe d'une course à élimination. Les participants doivent effectuer le tour du Plan d'eau (environ 3 km) dans un temps imparti qui diminue à chaque fois. A partir de la catégorie Junior U20. 1er départ obligatoire à **9H00**.
- une course en ligne chronométrée de 3 km (un tour), nommée "**Le Tour du Plan d'eau**" à partir de la catégorie U16. Départ à **11H30**.
- une course en ligne chronométrée de 1,5 km, nommée "**La Course Enfant**" pour la catégorie U14. Départ à **12H00**.
- une course en ligne non-chronométrée de 1,5 km pour la catégorie U12. Départ à **12H10**.
- animations sportives pour les catégories Baby Athlé U7 et Eveil Athlé U10.

Les épreuves ont lieu sur le site du Plan d'eau du Canada de Beauvais.

Lieu de départ et d'arrivée au niveau de l'espace baignade accessible à pied à partir des parkings de la rue de la Mie au Roy ou du parking du chemin Colson (rue de Fouquenies).

Cette manifestation est inscrite au calendrier officiel de la Fédération Française d'Athlétisme dans la catégorie « Courses Hors Stade ».

Article 2 : Conditions de participation

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' j'aime courir, délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée (liste disponible sur <http://www.sports.gouv.fr/spip?page=sgfederation>), sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.

Sont concernées par ce règlement les licences de type « FFA, FCD, FFH, FFSA, FSPN, FSCF, FSGT, UFOLEP, ASPTT ».

- soit d'un certificat médical de **non contre-indication à la pratique du sport en compétition**, de **l'athlétisme en compétition** ou de **la course à pied en compétition**, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue).

Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.

Aucun dossard ne sera remis sans une de ces pièces justificatives. Vous admettez que la participation à cette épreuve comporte certaines contraintes et que vous ne devez pas vous inscrire si vous n'êtes pas correctement entraîné(e) et apte médicalement. En acceptant ces conditions d'inscription, vous assumez l'entière et complète responsabilité en cas d'accident pouvant se produire durant les trajets d'aller ou de retour de l'épreuve ou durant cette même épreuve. Vous assumez également les risques inhérents à la participation à une telle épreuve tels que : les accidents avec les autres participants, les intempéries météorologiques, les conditions de circulation routière (liste non exhaustive).

Article 3 : Inscriptions

- **"Le Challenge"** est autorisé aux catégories Juniors U20 (18 ans et plus au 31 décembre), Espoirs, Seniors et Masters. **Limité à 100 participants.**
- **"Le Tour du Plan d'eau"** est autorisé aux catégories Minimes U16 (14 ans et plus au 31 décembre), Cadets, Juniors, Espoirs, Seniors et Masters. **Limité à 150 participants.**
- **"La Course Enfant"** chronométrée est autorisée uniquement pour la catégorie U14 (12 ans et plus au 31 décembre).
- **"La Course Enfant"** non-chronométrée est autorisée uniquement pour la catégorie U12 (10 ans et plus au 31 décembre).

Les mineurs devront présenter une autorisation parentale de participation à la course à laquelle ils se sont inscrits.

Une seule voie d'inscription est possible: Internet par le biais d'un paiement sécurisé sur le site ADEORUN, jusqu'au jeudi 27 avril 2023 à 20h.

Pas d'inscription sur place le jour de la course.

Les frais d'inscription sont les suivants:

Epreuve	Horaire	Tarif
Le Challenge	9H00	10 €
Le Tour du Plan d'Eau	11H30	5 €
La Course Enfant chronométrée	12H00	2 €
La Course Enfant non-chronométrée	12H10	2 €

Lors de l'inscription tout dossier incomplet sera refusé.

Renseignements :

Mail : acabeauvais@gmail.com

Site : <https://acabeauvais.jimdofree.com>

Facebook: <https://www.facebook.com/acabeauvais>

Article 4 : Engagement

Tout engagement est personnel, ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement pour quelque motif que ce soit, sous réserve de l'évolution de la réglementation.

Article 5 : Retrait des dossards

Le retrait des dossards sera organisé, au niveau de l'espace baignade, le dimanche 30 avril à partir de 8h et jusqu'à 15 minutes avant le début de l'épreuve.

La présentation d'une pièce d'identité ou d'une licence valide est exigée.

Selon la situation sanitaire des mesures de protection pourront être demandées (masques, pass sanitaire,...).

Les dossards, portés sur le devant du corps, devront être visibles pendant toute la durée de l'épreuve

Article 6 : Parcours

Un fléchage est prévu sur le parcours des épreuves. L'accompagnement à vélo, auto et moto est interdit sur le parcours. Un coureur balai est chargé sur chaque distance de vérifier que tous les coureurs sont arrivés. En cas d'abandon d'un concurrent, celui-ci doit remettre sa puce à un signaleur ou à un coureur balai.

Article 7 : Chronométrage

Le chronométrage sera effectué manuellement.

Article 8 : Récompenses, classement et remise des prix

Un classement général scratch sera effectué à l'issue de la course.

La remise des prix se déroulera après l'arrivée des courses.

Les podiums scratch Hommes et Femmes seront récompensés sur chaque course.

En fonction des règles sanitaires en vigueur le jour de l'évènement, le passe sanitaire et le port du masque sanitaire pourront être obligatoires à la remise des prix.

Article 9 : Ravitaillement

Un ravitaillement complet sera proposé à l'issue de chaque boucle et à l'arrivée de chaque épreuve.

Sur l'épreuve "Le Challenge", un emplacement sera prévu dans le sas d'attente pour les ravitaillements personnels.

Article 10 : Consigne

Une consigne (sac fermé sans objet de valeur) sera mise en place pour ceux qui le souhaitent. Le sac sera restitué après la course sur présentation du dossard.

Article 11 : Environnement

Tous les concurrents doivent respecter les règles minimales de propreté et de respect de la nature.

Article 12 : Assurance et Responsabilité civile

Responsabilité Civile : Les organisateurs sont couverts par la compagnie AIAC Courtage, individuelle civile : les licenciés de la FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de défaillance physique avant, pendant ou après l'épreuve et en cas de vol et de perte de biens personnels. Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la course sous leur propre et exclusive responsabilité.

Article 13 : Sécurité

Le parcours sera protégé par des signaleurs qui pourront contacter les organisateurs ou tout organisme habilité à intervenir en cas d'incident ou d'accident.

Le SAMU60 et les Urgences de l'Hôpital de Beauvais ont été informés de l'organisation de la course.

Les concurrents courent sous leur propre responsabilité et ils doivent se conformer aux règles de circulation définies par le code de la route.

Article 14 : Droits à l'image

Le concurrent autorise expressément les organisateurs de la course à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, lors de la manifestation sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires, pour la durée la plus longue prévue par la loi.

Article 16 : Conditions spécifiques pour "Le Challenge"

- Déroulement de l'épreuve:

Chaque participant doit faire le tour du plan d'eau du Canada (boucle d'environ 3 km) dans un temps imparti qui diminue à chaque boucle (voir tableau ci-dessous).

Les participants qui ne franchissent pas la ligne d'arrivée à temps ou qui ne prennent pas part au départ suivant sont éliminés.

Les départs ne peuvent pas être anticipés (exemple: un concurrent qui termine le 1er tour à 9h15 doit attendre 9h22 pour prendre le prochain départ.

- Tableau récapitulatif de l'épreuve:

	Horaire	Temps imparti (minutes)	Vitesse minimale (km/h)	Temps maximal au km	Distance parcourue au départ du tour (km)	Distance parcourue à l'arrivée du tour (km)
1er départ	9:00	22	8,20	7'20"	0	3
2ème départ	9:22	20	9,00	6'40"	3	6
3ème départ	9:42	18	10,00	6'	6	9
4ème départ	10:00	16	11,25	5'20"	9	12
5ème départ	10:16	14	12,90	4'40"	12	15
6ème départ	10:30	12	15,00	4'	15	18
7ème départ	10:42	11	16,40	3'40"	18	21
8ème départ	10:53	10	18,00	3'20"	21	24

- Contrôles:

Des contrôles des participants auront lieu à chaque boucle. Un participant n'ayant pas pris un départ et se retrouvant sur le parcours sera automatiquement exclu de l'épreuve.

- Abandons

Sauf cas de forces majeurs, les abandons ne sont possibles qu'au niveau des zones départs et arrivées. Tout abandon en cours de boucle doit être annoncé à un membre de l'organisation.

- Vainqueur:

Si pour le 8ème et dernier départ, plusieurs concurrents sont encore en lice, le(la) premier(e) qui franchira la ligne d'arrivée sera déclaré(e) vainqueur quel que soit son temps.

Le vainqueur pourra être annoncé plus tôt s'il ne reste qu'un(e) participant(e).

Article 17 : Acceptation du règlement

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance dudit règlement et en accepter toutes les clauses. Il s'engage à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée. L'organisateur se réserve le droit de le modifier, notamment, pour des raisons qui lui seraient imposées par les autorités compétentes.

Le règlement de la course peut être modifié à tout moment par l'organisateur. Il revient aux participants de vérifier son contenu.

Dernière mise à jour le 29/03/2023